



Recyclage à 100 % des matériaux du BTP ! à Fréjus (Var)

Vendredi 14 septembre 2018

Cette journée technique propose deux centres d'intérêt.

Premier sujet, l'installation de recyclage des matériaux inertes issus des déchets du BTP du Groupe Esterel. La filiale Esterel terrassement et environnement recycle par concassage, criblage et lavage, 100 à 150 000 tonnes de produits par an, en provenance du Var et des Alpes-Maritimes. L'installation atteint un taux de valorisation de 98 %, voire 100 %. Un atout face à la limitation des accès aux ressources naturelles et aux exigences réglementaires, en particulier l'échéance de 2020 quand 70 % des déchets du BTP devront être valorisés. Le Groupe Esterel a développé sa marque *Gravi Éco Industrie*, et un process en dix phases *ARO BTP* : Amélioration de la matière, Réduction des déchets, Obtention de matériaux conformes.

Deuxième sujet, à 3 km en amont de l'installation du Groupe Esterel, le barrage de Malpasset, sur le Reyran. Le 2 décembre 1959, cinq ans après la fin de sa construction, sa rupture a provoqué le déferlement quasi instantané d'une cinquantaine de millions de mètres cubes d'eau du lac de retenue. Elle a fait 423 victimes et des dégâts matériels considérables, routes, voies ferrées, fermes et immeubles détruits. C'est une des plus grandes catastrophes civiles françaises du XX^e siècle.

Hors programme et en prime. Entre ces deux sites, la mine de Boson exploitait la houille de 1780 à 1944 par puits, galeries et descenderies ; puis des schistes bitumineux jusqu'à la rupture du barrage de Malpasset, en 1959. Nous verrons en passant un affleurement de conglomérat houiller avec des schistes charbonneux, juste sous le site de l'ancienne mine de Boson.

Enfin, les personnes qui le souhaitent pourront poursuivre la journée avec, à quelques centaines de mètres, les Arches Sénéquier (tronçon de l'aqueduc romain apportant l'eau à Fréjus)... ou une plage, sans oublier les sites locaux des Journées du patrimoine les samedi 15 et dimanche 16 septembre.



© Alain Liger

Installation de recyclage des matériaux de construction d'Esterel terrassement et environnement.

programme

- 10 h 00 **Accueil** (le lieu sera précisé ultérieurement)
- 10 h 15 **Présentations** par Gérard Ferro, P-dg du Groupe Esterel, et Stéphane Ferro :
 - la stratégie de l'entreprise ;
 - l'installation.
- 11 h 00 **Visite des différentes installations**
- 12 h 30 **Déjeuner au restaurant**
- 14 h 00 **Trajet jusqu'au parking de Malpasset**
- 14 h 15 **Marche jusqu'au pied des restes du barrage**
- 14 h 45 **Sur le site et en vue de l'ouvrage, présentation du barrage et de son histoire,**
par Gérard Ferro et Pierre Ratcliffe
- 15 h 45 **Retour au stationnement**
- 16 h 15 Fin de la journée

important

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Pour des raisons de sécurité, nous tenons à rappeler que les participants à la visite doivent porter des chaussures de terrain, un casque et gilet de sécurité.

Si vous souhaitez être covoituré, inscrivez-vous avant le 7 septembre.



conditions générales

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : contact@lasim.org

Bulletin d'inscription

Journée technique district Méditerranée

Vendredi 14 septembre 2018

Recyclage à 100 % des matériaux du BTP !

Fréjus (Var)

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : E-mail :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Secteur : administration - organisme public recherche - ingénierie enseignement fédération - association

industrie fabricant de produit finis exploitant constructeur - fournisseur autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation : 52 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : /

65 € TTC pour les non-membres

Covoiturage souhaité à partir de

→ Je règle par CB Eurocard Mastercard Visa American Express

N° : / / /

Date d'expiration : / 3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire :

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT18-10) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

www.lasim.org